

Edito

La rentrée de cet automne s'inscrit dans les tendances de ces derniers mois : pandémie, mesures sanitaires, vaccination et ... déjà les prémices de élections présidentielles de mars 2022, puis viendront ensuite... les législatives de juin 2022.

Notre système démocratique est tel que les électeurs sont sollicités régulièrement pour élire leurs représentants du niveau local jusqu'au sommet de l'Etat.

Bien que ne devant avoir lieu qu'en mars, depuis ce début de septembre les élections présidentielles monopolisent les informations et débats, certes nécessaires pour éclairer les électeurs, mais à mon sens bien prématurés. Gardons-nous dans les mois à venir de ne point tomber dans ce tourbillon stérile ne servant qu'à positionner les un(e)s ou les autres au sein de leur propre famille politique.

Le véritable débat programmatique, économique, social et sociétal ne débutera au mieux qu'en début 2022.

Sachons tous profiter de ces 2 ou 3 mois de répit.

Le Maire

Le Conseil Municipal

Le Conseil Municipal s'est réuni au foyer rural, dans le respect des règles sanitaires en vigueur ce lundi 18 octobre 2021.

► Le Conseil a adopté les nouveaux statuts de la Communauté de Communes Gorges Causses Cévennes suite au transfert de la compétence mobilité à la région Occitanie.

► La convention avec le Centre De Gestion 48 portant sur le service de médecine de prévention du personnel communal a été ratifiée à une courte majorité. Le conseil sans renier l'utilité d'avoir une médecine préventive du travail estime que le tarif pratiqué est prohibitif (265 €).

► Le contrat d'assurance entre Groupama et la commune a été revu, des couvertures de risques ont été supprimées (travaux d'adductions d'eau, activités scolaires...), a été étendue la couverture du matériel communal où qu'il se trouve, créé une couverture pour le matériel Via Ferrata et le transport de personnes (Tapoul).

► Le déploiement de la fibre a repris, en particulier avec les demandes d'implantation de poteaux (Carnac, les Roussels, le chemin du Serre, les Ablatats) afin de surmonter les obstacles de son installation.

► Le Conseil a validé les travaux d'alignement réalisés par le cabinet Fagge sur 2 parcelles ainsi que la demande de permission de voirie.

► Les travaux de réfection de la route de Montcamp n'étant pas conformes à la commande, la partie non effectuée sera déduite du montant initial des travaux



Projet d'extinction de l'éclairage public une partie de la nuit.

78 habitants ont participé à la consultation, si 65 habitants se sont prononcés favorablement, 13 ont manifesté leur opposition à ce projet.

A l'examen des remarques, il s'avère que l'idée de maintenir un point d'éclairage sur chaque hameau présente 2 inconvénients :

- L'un économique car il surenchérit le coût de l'opération au point de doubler l'amortissement de notre investissement,
- Le second, pose la problématique du consensus nécessaire à la détermination du point d'éclairage.

Le Conseil a retenu la suggestion concernant la vérification de lampes des différents éclairages et demandera au SDEE de veiller que seules des lampes Led ou Basses tensions équipent l'éclairage public.

Le Conseil a donc décidé de mettre en œuvre l'extinction de l'éclairage public une partie de la nuit, et contactera le SDEE pour sa réalisation.

Le Conseil Municipal (suite)

► La transformation de l'école en appartement a fait apparaître une non-conformité de l'installation de distribution électrique. ENEDIS nous a établi une proposition de mise en conformité qui a été validée (implantation des 3 compteurs hors du bâtiment communal et installation du disjoncteur dans chaque appartement et à la mairie). Le conseil a validé le devis des travaux.

► Concernant les travaux d'aménagement de l'ancienne école, ils sont terminés, la locataire ayant pris possession de l'appartement.

► Urbanisme : au terme de la période de régularisation, un dossier a été déposé et transmis à la Délégation Territoriale de Florac, un autre dossier est en cours d'instruction et sera envoyé lui aussi à la DDT.

► Comme souvent en fin d'année, le Conseil a pris connaissance et validé les différentes Délibérations Modificatives (DM) nécessaires pour enregistrer les écritures financières de cette fin d'exercice. Les DM concernent les 3 budgets : le Principal et les 2 régies Via Ferrata et transport Tapoul.

FOYER RURAL

Conditions et tarification

Le Conseil a arrêté les conditions et la tarification du local « Foyer Rural » :

Location pour la période estivale (Avril – Octobre) : 60 €

Location pour la période hivernale (Novembre – Mars) : 80 €

Présentation d'une Responsabilité Civile pour les associations.

Gratuité pour les associations domiciliées sur Rousses.

Versement d'une caution de 200 € pour les associations non domiciliées sur la commune.

La réservation s'effectue auprès de la Mairie et très prochainement sur le site internet.

Le Conseil Municipal (suite)

► Pour les fêtes de fin d'année, le Conseil va poursuivre le concours d'illuminations et en accroître la convivialité en organisant « la balade des illuminations » dans la dernière semaine de l'année, les modalités vous seront communiquées début décembre.

► Le dossier d'indemnisation de la commune suite aux intempéries de Juin 2020 est en train de se clôturer :

Sur des dépenses engagées de 4 854 €

L'Etat nous a versé 1 073 €

La Région nous a attribué 728 €

Le Département la même indemnité 728 €

2 325 € restant à la charge de la commune.



Le Conseil ayant amélioré l'accueil et l'organisation des activités des sports de nature en assurant la présence d'un salarié 7 jours /7 durant les mois de Juillet et d'Août, l'une des conséquences a été l'augmentation des contributions financières des régies Tapoul et Via Ferrata au budget global de la commune.

En cette année 2021, les 2 régies vont pouvoir concourir à régler 2 problématiques en partenariat avec la Communauté de Communes Gorges Causses Cévennes.

► L'assainissement du complexe La Ruche – la Salle hors sac, lors d'une vérification effectuée en 2020, a fait apparaître : L'absence de bac à graisses, bien que prévu lors des travaux de création du restaurant et un défaut majeur d'installation de la fosse toutes eaux. Des mesures conservatoires ont été prises pour assurer le fonctionnement en période estivale tant en 2020 qu'en 2021, dans l'attente de son remplacement.

En collaboration avec la Com Com il a été décidé de procéder en cette fin d'année à ces travaux. Bien que la Com Com ne soit plus propriétaire de la salle hors sac, depuis son rachat par la commune, nous avons convenu de maintenir un assainissement commun. Pour finaliser cet accord, le Conseil a acté le versement d'un fonds de concours que nous avons évalué à 5 000 € qui sera entièrement financé par les régies Via et Tapoul et amortissable sur 5 ans.

► La première tranche de la Via Ferrata présente des signes de vieillissement et nécessite de procéder à des aménagements ergonomiques. Cet été, nous avons demandé aux moniteurs de nous faire remonter les points qui devraient être revus. Au total nous avons une liste de huit points distincts, qui ont servi à l'établissement d'un devis et nous avons convié le service sport nature à venir vérifier le bien-fondé des travaux à engager. Suite à cette validation pour accélérer le processus de décision le Conseil a proposé de participer, sous forme d'un fonds de concours, à hauteur de 50 % du montant HT soit 2 320 €.

La validation de ces 2 dossiers par la Com Com interviendra lors du Conseil communautaire du